



Villa La Conche

PIRAILLAN

CONTRAT DE LOCATION

Entre

SARL LA CONCHE DE PIRALLAN
6 AVENUE DU BASSIN
PIRAILLAN
33950 LEGE CAP FERRET
Représentée par Mme Courbin Corine

Représentée par Mme Courbin Corine et **Coordonnées renseignées sur le formulaire de réservation**

Pour la location d'un appartement meublé de tourisme 3 étoiles **tel qu'indiqué sur le formulaire de réservation.**

1. Le tarif comprend : Le loyer, toutes les consommations d'eau, d'électricité, la taxe de séjour, le linge de lit et les serviettes de toilette, le linge de maison (torchons, tapis de salle de bain) une place de parking non couverte, non fermée, le ménage final

2. Modalités de paiement et conditions d'annulation

a. Versement du solde

- **À la réservation :** Le locataire verse un acompte correspondant à **50 %** du montant total du séjour pour confirmer sa réservation.
- **À 21 jours de l'arrivée :** Le solde de la location, soit les **50 % restants**, doit être impérativement versé par le locataire et reçu par le loueur au plus tard **21 jours avant la date prévue de l'entrée dans les lieux.**
- **Défaut de paiement :** À défaut de versement du solde dans le délai imparti, la réservation est considérée comme annulée du fait du locataire. L'acompte de 50 % reste définitivement acquis au loueur, qui peut disposer librement du meublé.

b/ Barème des frais d'annulation

1. Notification de l'annulation

Toute annulation par le Locataire doit être notifiée par écrit obligatoire :

Soit par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).

Soit par courrier électronique (e-mail) avec demande d'accusé de réception.

La date de réception de la notification écrite est la seule faisant foi pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation par le locataire, les frais retenus ou exigibles sont calculés selon le calendrier suivant (la date de réception de la notification écrite faisant foi) :

- **Plus de 21 jours avant l'arrivée :** L'acompte de **50 %** du montant du séjour reste définitivement acquis au loueur.
- **De 21 à 8 jours avant l'arrivée :** Des frais d'annulation s'élevant à **75 %** du montant total du séjour sont dus. Le solde ayant déjà été réglé à J-21, le loueur restituera les 25 % de trop-perçu au locataire dans un délai de 14 jours.

- **Moins de 8 jours avant l'arrivée ou non-présentation (no-show) :** La totalité du montant du séjour, soit **100 %**, reste acquise au loueur. Aucun remboursement ne sera effectué.
- **Séjour écourté :** L'interruption du séjour par le locataire ne donne droit à aucun remboursement. La totalité du prix de la location initialement prévue reste acquise au loueur.
- Les frais de ménage inclus dans le tarif sont remboursés en intégralité sauf dans le cas d'un séjour écourté.

c. Annulation par le Loueur

En cas d'annulation du fait du Loueur (hors cas de force majeure) :

Le Loueur s'engage à restituer au Locataire l'intégralité des sommes versées (acomptes ou soldes)

Les sommes versées sont restituées sans indemnité supplémentaire dans un délai de 14 jours.

d. Cas de Force Majeure

Conformément à l'article 1218 du Code civil, si l'annulation est imposée par un événement de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur, rendant l'exécution de la location totalement impossible), aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable : Le contrat est résilié de plein droit.

Les sommes versées sont restituées sans indemnité supplémentaire dans un délai de 14 jours.

3. Assurance :

Le locataire s'engage à vérifier auprès de son assurance avant son séjour qu'il dispose d'une « assurance responsabilité civile villégiature ». Une attestation peut être demandée par le propriétaire

4. Règles et règlement du logement :

Le locataire s'engage à respecter les règles de location annoncées ci-dessous :

- Pas de fêtes, ni de soirée
 - Pas de nuisances sonores en extérieur à toute heure : respect du voisinage
- Animaux en laisse

Fait à Piraillan, **date de valeur du formulaire de réservation**

*La propriétaire
Courbin Corine*

Le locataire :